



PATINAGE CANADA



PATINAGE SYNCHRONISÉ

AVIS DE TENUE DE COMPÉTITION

CHAMPIONNATS RÉGIONAUX DE PATINAGE SYNCHRONISÉ QUÉBEC 2018

Dates : 2 au 4 février 2018

Lieu : Centre Eugène-Lalonde
350, rue Terril
Sherbrooke (Québec) J1E 2K9

Hôte : CPA Sherbrooke
Sanctionnés par : Patinage Canada - P-17-006

AVIS IMPORTANT

Veillez prendre note que l'inscription en ligne est obligatoire pour tous les participants. Les frais d'inscriptions peuvent être payés en ligne ou par chèque / mandat-poste SEULEMENT et devront être reçus au bureau de Patinage Québec avant le jeudi 7 décembre 2017 à 16 h

Veillez noter qu'aucun délai ne sera accordé et que seul le courrier reçu à cette date sera considéré.

TABLE DES MATIÈRES

PHILOSOPHIE DE LA COMPÉTITION	p. 3
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	
Personne-ressource	p. 4
Patinoire	p. 4
Hébergement	p. 4
Inscription	p. 4
Droits d'inscription	p. 4
Inscription sur place	p. 5
Politique d'accréditation pour la compétition	p. 5
Accréditation des entraîneurs aux Championnats de patinage synchronisé de Patinage Canada.....	p. 5
Musique	p. 7
Prix	p. 8
Horaire des épreuves	p. 8
Responsabilité	p. 9
RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX	
Admissibilité	p. 9
Épreuves	p. 9
Quota maximal atteint aux Championnats régionaux	p. 12
Remplaçants	p. 12
Tirages au sort	p. 12
Ordres de départ	p. 13
Tenue des épreuves	p. 13
Calcul des résultats	p. 13
Système de notation et de jugement	p. 13
Qualifications pour participer aux Championnats de patinage synchronisé de Patinage Canada	p. 14
Glace d'entraînement	p. 14
Début et conclusion d'un programme	p. 15

PHILOSOPHIE DE LA COMPÉTITION

Les Championnats régionaux de patinage synchronisé font partie du système de qualification des Championnats de patinage synchronisé de Patinage Canada. Ces compétitions sont planifiées, gérées et exécutées en alternance par les différentes sections de Patinage Canada, en collaboration avec une équipe d'organisation bénévole locale.

Cette compétition vise à donner aux équipes de patinage synchronisé des occasions de développement et de compétition leur permettant de se qualifier pour les Championnats de patinage synchronisé de Patinage Canada dans les catégories novice, intermédiaire, ouverte, junior et senior. La meilleure équipe de chacune des cinq catégories de qualification dans chaque région pourra avancer aux Championnats de patinage synchronisé de Patinage Canada. Des inscriptions supplémentaires sont accordées aux régions en fonction du classement de leurs équipes aux Championnats nationaux de l'an dernier et du nombre de membres régionaux.

Le choix de la ville hôte est fait de façon à tenir les championnats tour à tour dans les différentes régions afin d'équilibrer le plus possible les coûts que doivent payer les participants d'année en année et de présenter le patinage synchronisé dans des collectivités de chaque section.

En plus de permettre aux participants de relever les défis associés à ce niveau de compétition et de contribuer à leur épanouissement, ce système de compétition donne, entre autres, aux patineurs la possibilité de vivre la diversité culturelle du Canada en découvrant les régions qui organisent les championnats.

Les participants à cette compétition cherchent non seulement à se qualifier pour les Championnats de patinage synchronisé de Patinage Canada, mais également à vivre une expérience complète, à savoir la satisfaction personnelle d'avoir atteint leurs objectifs de compétition, l'amélioration de leurs connaissances sur le Canada et l'occasion de rencontrer des concurrents de toutes les régions du pays et de vivre la camaraderie dans le cadre de voyages en équipe.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Les Championnats régionaux de patinage synchronisé 2018 de la section Québec se dérouleront conformément aux règlements de Patinage Canada en vigueur pour les compétitions de qualification de patinage synchronisé. L'hôte de cette compétition est le CPA Sherbrooke de la section Québec de Patinage Canada.

PERSONNE-RESSOURCE

Gestionnaire de la compétition :

Téléphone :

Courriel :

Site Internet :

Présidente du comité organisateur

Représentante technique

Spécialiste de données en chef :

Marie-Josée Tessier

514-252-3073 poste 3597

mjtessier@patinage.qc.ca

www.patinage.qc.ca

Lucie Lafond

Nancy Arial

Francine Tanguay

PATINOIRE

Centre Eugène-Lalonde

350, rue Terril

Sherbrooke (Québec) J1E 2K9

100' X 200'

HÉBERGEMENT

La liste des hôtels est disponible sur notre site Internet sous la rubrique « Compétition » puis sous « Compétitions Provinciales » et « Championnats régionaux synchro ».

Remarque : Les patineurs, les gérants d'équipe, les entraîneurs et les parents doivent réserver leur chambre directement auprès de l'hôtel de leur choix.

INSCRIPTION EN LIGNE AUX ÉVÉNEMENTS ET PAIEMENT

Le club, l'entraîneur ou le gérant de l'équipe doit inscrire l'équipe à l'événement via AMILIA.

À l'aide du Guide d'inscription en ligne, les équipes doivent entrer tous les renseignements exigés d'ici **le jeudi 7 décembre 2017 à 16 h.**

Les feuilles de programmes doivent être remplies et transmises au plus tard le **jeudi 18 janvier 2018, 16h**, par courriel à : patinage@patinage.qc.ca

DROITS D'INSCRIPTION

Catégories Qualificatives, Adultes, Élémentaires et plus

Équipe : 225 \$ (taxes et frais en sus)

Patineur : 15 \$ (taxes et frais en sus)

Catégories Débutants

Équipe : 300 \$ (taxes et frais en sus)

Patineur : 0 \$

Aucun remboursement ne sera autorisé après la date limite d'inscription.

INSCRIPTION EN LIGNE - PRATIQUES HORS-GLACE ET PAIEMENT

Le gérant de l'équipe doit inscrire l'équipe aux pratiques hors-glace de leur choix via AMILIA, à compter du 10 janvier 2018. Il recevra par courriel un coupon pour la gratuité de la première pratique.

FRAIS D'INSCRIPTION AUX PRATIQUES (Toutes les inscriptions doivent être effectuées par une seule personne un seul compte)

1^{ère} pratique : **Gratuite**
Pratique (s) supplémentaire (s) : **21 \$** (Frais et taxes en sus)

INSCRIPTION SUR PLACE

Toutes les équipes, les entraîneurs et les gérants d'équipes sont tenus de s'inscrire sur place. L'inscription se déroulera une heure avant le premier événement.

Seuls les patineurs dont les noms figurent sur le formulaire d'inscription aux Championnats régionaux de patinage synchronisé seront autorisés à patiner aux Championnats de patinage synchronisé 2018 de Patinage Canada (règlement 615-6 du Manuel des compétitions de qualification). **Le remplacement ou l'ajout de membres est interdit.** Le nombre permis de remplaçants est de quatre par équipe. Les remplaçants doivent être inscrits avec le reste de l'équipe avant le **jeudi 7 décembre 2017 à 16 h.**

ACCRÉDITATION DES ENTRAÎNEURS

[Politiques et procédures de Patinage Canada](#) s'applique.

ENTRÉE GRATUITE

- Vous possédez une carte photo d'entraîneur valide émise par Patinage Québec.

Afin de recevoir une accréditation de Patinage Canada pour les championnats régionaux de patinage synchronisé, les entraîneurs professionnels de Patinage Canada doivent satisfaire aux exigences suivantes :

Catégorie Adulte, Juvénile et moins

- être certifiés « Entraîneur régional »;
- être entraîneurs professionnels membres de Patinage Canada;
- être titulaires d'un certificat de secourisme valide;

Catégorie Pré-Novice, Intermédiaire et Ouverte

- être certifiés « Entraîneur provincial »;
- être entraîneurs professionnels membres de Patinage Canada;
- être titulaires d'un certificat de secourisme valide;

Catégories Novice, Junior et Senior

- être certifiés « Entraîneur national »;
- être entraîneurs professionnels membres de Patinage Canada;
- être titulaires d'un certificat de secourisme valide;

ENTRÉE PERMISE – FRAIS DE 15 \$

- Vous ne possédez pas la carte photo des entraîneurs émise par Patinage Québec;
- Votre nom est sur la liste des entraîneurs ET
 - Vous devrez présenter une carte d'identité avec photo, ex. : carte d'assurance maladie ou permis de conduire, ETC.

Si votre nom n'est pas sur la liste, vous devrez présenter :

- Carte photo des entraîneurs de Patinage Québec ET / OU si certaines dates sont échues OU que vous n'avez pas encore reçu votre carte :
- Documents suivants :
 - Preuve que vous êtes membres en 2017-2018
 - Preuve de certification
 - Carte valide de premiers soins
 - Preuve que le BackCheck est à jour

TABLEAU D'ACCRÉDITATION

Selon les trajectoires du PNCE, les entraîneurs peuvent obtenir des privilèges d'accréditation pourvu que les qualifications, dans le tableau d'accréditation ci-dessous, soient à jour et valides au moment de l'inscription à la compétition et sur place pendant les événements. Les événements de qualification sont classés ci-dessous en tant qu'événements 1-4.

Catégories	N° ÉVÉNEMENT				ENTRAÎNEUR MEMBRE EN RÈGLE			
	1	2	3	4	Inscrit	Secourisme	Vérification	Certification du PNCE
Pré-juvénile	✓	S.O.	S.O.	S.O.	✓	✓	✓	Entraîneur régional
Juvenile	✓	S.O.	S.O.	S.O.	✓	✓	✓	Entraîneur régional
Pré-novice	✓	✓	S.O.	S.O.	✓	✓	✓	Entraîneur provincial
Novice	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Entraîneur national
Junior	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Entraîneur national
Senior	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Entraîneur national
Intermédiaire	✓	S.O.	S.O.	✓	✓	✓	✓	Entraîneur provincial
Ouvert	✓	S.O.	S.O.	✓	✓	✓	✓	Entraîneur provincial

Les lignes directrices pour l'accréditation à toutes les autres compétitions sanctionnées de Patinage Canada (le cas échéant) sont déterminées par les sections.

Considérations supplémentaires

- Les entraîneurs en voie d'obtenir une certification du PNCE peuvent être pris en considération pour l'accréditation, pourvu qu'ils obtiennent le statut en formation ou formé qui est exigé, comme précisé dans le parcours de formation et de certification du PNCE. Svp noter : les trajectoires du PNCE sont présentement en cours de révision. Nous vous aviserons lorsque cette information sera affichée sur le Centre d'info.
- Les entraîneurs non-résidents, qui n'exercent pas leurs fonctions dans un club ou une école de patinage de Patinage Canada, peuvent être considérés pour l'accréditation pourvu qu'une attestation valide de vérification soit fournie au moment de l'inscription à la compétition et sur place aux événements.

Gérants d'équipe et accompagnateurs

Les gérants d'équipe et les accompagnateurs doivent être des membres actuellement inscrits à Patinage Canada, conformément à la politique sur l'accréditation.

L'accréditation est accordée à deux entraîneurs, un gérant d'équipe et deux accompagnateurs, soit un total de cinq personnes par équipe. Les noms et les numéros de Patinage Canada des personnes accréditées DOIVENT figurer sur la page d'inscription en ligne sous Personnel participant.

L'entraîneur principal et un remplaçant (un patineur) se tiennent à l'entrée de la patinoire tandis que le gérant d'équipe et d'autres remplaçants se tiennent à la sortie de la patinoire (dans le lieu réservé aux étreintes et aux larmes). Les accompagnateurs sont autorisés à rester dans les vestiaires SEULEMENT; il leur est interdit d'aller au niveau de la glace durant les séances d'entraînement et la compétition (y compris dans le lieu réservé aux étreintes et aux larmes).

MUSIQUE

Toutes les pièces musicales utilisées doivent relever du domaine public ou des sociétés possédant les droits d'exécution.

Les équipes qui font composer en tout ou en partie la musique de leurs programmes seront tenues d'obtenir du compositeur ou de la compositrice l'autorisation écrite d'utiliser cette musique à la radio et à la télévision ou d'obtenir l'autorisation nécessaire des sociétés possédant les droits d'exécution.

EXIGENCES POUR LA MUSIQUE

Chaque équipe doit fournir deux CD pour la compétition au moment de l'inscription : un CD pour la compétition marqué « bande maîtresse » et un CD de rechange marqué « copie ».

Exigences courantes pour les CD

1. Il ne doit y avoir qu'un (1) seul programme par CD.
2. Le début de la musique doit être enregistré à moins de deux secondes de l'amorce du CD.
3. Le nom de l'équipe, suivi de la durée de la musique (et non celle du temps de patinage) doivent être indiqués clairement sur le CD.
4. Chaque CD doit être présenté dans son coffret de plastique, sur lequel sont indiqués le nom de l'équipe, le nom de l'épreuve et la durée totale de la musique.

Après l'épreuve

Les équipes pourront récupérer les enregistrements musicaux et les feuilles détaillées environ 30 minutes après la fin de chaque épreuve. Toute musique qui n'est pas récupérée ne sera pas retournée.

PRIX

Volet épreuve CPC

Les prix seront décernés conformément au règlement de Patinage Canada.

Volet Norme de Performance (Débutant I et Débutant II)

Les équipes recevront un certificat selon la norme de performance atteinte.

Volet Norme de Performance avec classement (Élémentaire)

Des médailles seront remises aux 3 premières équipes et toutes les équipes recevront un certificat selon la norme de performance atteinte.

HORAIRE DES ÉPREUVES

L'horaire définitif des épreuves et des séances d'entraînement sera affiché sur le site internet à www.patinage.qc.ca sous la rubrique « Compétitions » puis « Compétitions Provinciales ».

Information pour les patineurs membres de plus d'une équipe : en cas de conflit d'horaire d'une séance d'entraînement et d'une épreuve, il appartient au patineur, à l'entraîneur ou au gérant d'équipe de décider de ce qui est prioritaire. Le comité hôte ne peut modifier les ordres officiels de départ ou de début d'une épreuve pour répondre aux besoins des concurrents qui patinent avec plus d'une équipe.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES BILLETS

Entrée :	12 ans et plus :	10 \$ par jour	Passeport :	12 ans et plus – 25 \$
	5 à 11 ans :	5 \$ par jour		Enfants – 15 \$
	Moins de 5 ans :	Gratuit		

RESPONSABILITÉ

Patinage Canada et le comité hôte n'assument aucune responsabilité pour toute blessure corporelle ou personnelle, ou pour toute perte matérielle ou tout dommage matériel subis par les participants et les officiels. Comme condition et en considération de leur participation aux Championnats régionaux de patinage synchronisé, tous les concurrents ainsi que leurs parents ou tuteurs conviennent d'assumer tout risque de blessure ou de dommage à la personne ou à la propriété du concurrent ou de la concurrente par suite, à cause ou en raison de la tenue et de l'organisation des Championnats régionaux de patinage synchronisé, et renoncer à toute réclamation contre les officiels, Patinage Canada et l'équipe bénévole des Championnats régionaux de patinage synchronisé 2018 de section Québec et leurs représentants; leur inscription n'est acceptée qu'à cette condition.

Le comité hôte offrira des services médicaux d'urgence aux concurrents et aux officiels pendant les périodes d'entraînement et de compétition aux dates de l'événement.

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

ADMISSIBILITÉ

Les Championnats régionaux de patinage synchronisé 2018 de section Québec sont ouverts à toutes les équipes du Québec qui sont inscrites à Patinage Canada, conformément au règlement du Manuel des compétitions de qualification, et qui satisfont aux exigences énoncées dans la description des épreuves. Il n'y a pas de processus de qualification pour participer à la compétition, mais il pourrait y avoir une ronde de qualification si le nombre d'inscriptions l'exigeait. <https://info.skatecanada.ca/index.php/fr/regles-du-sport/195-competitions.html#h12-competitions-de-patinage-synchronise>

ÉPREUVES

Les Championnats régionaux de patinage synchronisé 2018 de section Québec doivent comprendre les épreuves suivantes. Il n'y a aucune exigence en matière de test. Les catégories suivantes sont fondées sur l'âge et le nombre de patineurs. Voir le règlement du Manuel des compétitions.

[https://scinfocentrerm.blob.core.windows.net/infocentre/file_exceptions/hmcmahon/progreqs/Exigences%20Techniques%20-%20Patinage%20Synchronisé%202017-2018%20\(19%20juin%202017\).pdf](https://scinfocentrerm.blob.core.windows.net/infocentre/file_exceptions/hmcmahon/progreqs/Exigences%20Techniques%20-%20Patinage%20Synchronisé%202017-2018%20(19%20juin%202017).pdf)

Novice

Une équipe composée de 12 à 16 patineurs.

ÂGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 10 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition, mais de moins de 15 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Durée du programme : 3 min. 30 sec. + / - 10 sec.

Intermédiaire

Une équipe composée de 12 à 16 patineurs.

ÂGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 13 ans, mais ne doivent pas avoir atteint l'âge de 19 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Durée du programme : 4 min. + / - 10 sec.

Ouverte

Une équipe composée de 12 à 16 patineurs.

ÂGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 15 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Durée du programme : 4 min. + / - 10 sec.

Junior

Les équipes Junior comprennent 16 patineurs.

ÂGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 13 ans, mais de moins de 19 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Durée du programme Court : Max. 2 min. 50 sec.

Durée du programme Libre : 4 min. + / - 10 sec.

Senior

Les équipes Senior comprennent 16 patineurs.

ÂGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 15 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Durée du programme Court : Max. 2 min. 50 sec.

Durée du programme Libre : 4 min. 30 ec. + / - 10 sec.

ÉPREUVES NON QUALIFICATIVES

<https://info.skatecanada.ca/index.php/fr/guides-fr/116-2017-2018-exigences-de-programme-de-compétition-patinage-suynchronise-evaluees-en-fonction-de-la-norme.html>

Débutant I

Une équipe composée de 8 à 16 patineurs.

ÂGE : Au moins 75 % des patineurs doivent être âgé(e)s de moins de 12 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Durée du programme : Max. 2 min. 10 sec.

Débutant II

Une équipe composée de 8 à 16 patineurs.

ÂGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s de moins de 12 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition ET au moins 75% des patineurs doivent être âgé(e)s de moins de 10 ans au 1^{er} juillet qui précède la compétition

Durée du programme : Max. 2 min. 40 sec.

Élémentaire

Une équipe composée de 8 à 16 patineurs.

ÂGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s de moins 15 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Durée du programme : Max. 2 min. 40 sec.

[https://scinfocentrem.blob.core.windows.net/infocentre/file_exceptions/hmcmahon/progreps/Exigences%20Techniques%20-%20Patinage%20Synchronisé%202017-2018%20\(19%20juin%202017\).pdf](https://scinfocentrem.blob.core.windows.net/infocentre/file_exceptions/hmcmahon/progreps/Exigences%20Techniques%20-%20Patinage%20Synchronisé%202017-2018%20(19%20juin%202017).pdf)

Pré-Juvenile

Une équipe composée de 8 à 16 patineurs.

ÂGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s de moins de 12 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Durée du programme : Max. 2 min. 40 sec.

Juvenile

Une équipe composée de 8 à 16 patineurs.

ÂGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s de moins de 15 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition ET au moins 75% des patineurs doivent être âgé(e)s de moins de 13 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Durée du programme : Max. 3 min. 10 sec.

Pré-Novice

Une équipe composée de 8 à 16 patineurs.

ÂGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 12 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition mais ne doivent pas être âgé(e)s de 18 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Durée du programme : Max. 3 min. 10 sec.

Adulte PSY III

Une équipe composée de 8 à 20 patineurs.

ÂGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 19 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition ET au moins 75 % des patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 35 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Durée du programme : Max. 2 min. 40 sec.

Adulte PSY II

Une équipe composée de 8 à 20 patineurs.

ÂGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 18 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition, ET au moins 75 % des patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 25 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Durée du programme : Max. 3 min. 10 sec.

Adulte PSY I

Une équipe composée de 8 à 20 patineurs.

ÂGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 18 ans ou plus le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Durée du programme : Max. 3 min. 40 sec.

QUOTA MAXIMAL ATTEINT AUX CHAMPIONNATS RÉGIONAUX

<https://info.skatecanada.ca/index.php/fr/regles-du-sport/195-competitions.html#h12-competitions-de-patinage-synchronise>

INSCRIPTIONS UNIQUES D'ÉQUIPE (Novice, Intermédiaire et Ouvert)

<https://info.skatecanada.ca/index.php/fr/regles-du-sport/195-competitions.html#h12-competitions-de-patinage-synchronise>

REMPLAÇANTS

Il peut y avoir un maximum de quatre remplaçants par équipe pour toutes les catégories.

Problèmes pouvant survenir pendant une performance

Le représentant technique ou son remplaçant désigné (arbitre au niveau de la glace) peut demander à un remplaçant de l'équipe de ramasser tout objet tombé sur la glace (accessoire à cheveux ou autre), assurant ainsi la sécurité des patineurs sans avoir à interrompre le programme. À cette fin, on demande, dans la mesure du possible, que toutes les équipes postent une remplaçante ou un remplaçant en patins, sans protège-lames, près de l'entrée de la patinoire pendant la présentation du programme de l'équipe.

TIRAGES AU SORT

<https://info.skatecanada.ca/index.php/fr/regles-du-sport/195-competitions.html#h3-2-tirages-au-sort>

Il y a aura un tirage au sort pour la première partie de toutes les épreuves. C'est le spécialiste en chef des données qui effectue les tirages au sort, conformément aux dispositions du règlement de Patinage Canada. L'ordre de départ pour la première partie des épreuves de qualification sera publié dix jours avant le début de la compétition. Les ordres de départ tirés au sort (initial et subséquents) s'appliquent aussi aux séances d'entraînement officielles pour toutes les parties de la compétition (s'il est possible d'offrir aux équipes des périodes d'entraînement sur la glace).

Les tirages au sort pour les épreuves subséquentes (dont celles pour lesquelles le programme libre est exécuté deux fois) se dérouleront au Centre Eugène-Lalonde. Au moment de l'inscription, on informera les équipes de l'heure et du lieu de tous les tirages.

Un entraîneur ou un capitaine d'équipe ou les deux devront assister à tous les tirages subséquents. Si une équipe n'est pas représentée, le représentant ou la représentante technique effectuera le tirage au sort au nom de l'équipe. Les résultats des tirages au sort pour les parties subséquentes de l'épreuve seront affichés immédiatement après l'annonce des résultats de la partie précédente.

ORDRES DE DÉPART

<https://info.skatecanada.ca/index.php/fr/regles-du-sport/195-competitions.html#h3-2-tirages-au-sort>

- (1) **ORDRE DE DÉPART DE LA PREMIÈRE PARTIE D'UNE ÉPREUVE** : L'ordre de départ sera déterminé par tirage au sort pour chaque épreuve, sauf dans le cas suivant : si une épreuve comprend un programme court et un programme libre, l'ordre de départ du programme libre sera déterminé à partir des résultats du programme court, comme suit :
- (2) **ORDRE DE DÉPART D'UNE PARTIE SUBSÉQUENTE D'UNE ÉPREUVE** : Dès que possible après avoir déterminé les résultats de la partie précédente, l'arbitre ou l'arbitre adjoint, en présence d'au moins une équipe, répartira les équipes en vue du tirage au sort de la partie subséquente (dans l'ordre dans lequel elles ont terminé la partie précédente) en nombre le plus petit possible de groupes égaux. Si le nombre d'équipes ne peut être divisé également, le dernier groupe à patiner (et autant de groupes précédents que nécessaire) doit contenir une équipe de plus que le premier groupe. Le groupe ayant le classement le moins élevé doit patiner le premier, le deuxième moins élevé en deuxième, et ainsi de suite.

TENUE DES ÉPREUVES

<https://info.skatecanada.ca/index.php/fr/regles-du-sport/195-competitions.html#h12-3-championnats-canadiens-de-patinage-synchrone>

CALCUL DES RÉSULTATS

Norme de performance pour les catégories Débutants.

Norme de performance avec classement pour la catégorie Élémentaire

Système de calcul des points cumulatifs pour les catégories Pré-Juvenile à Senior et Adultes.

SYSTÈME DE NOTATION ET DE JUGEMENT

Le jugement des catégories ayant seulement un programme libre est comme suit :

- Chaque équipe (de catégorie Élémentaire et plus) exécute son programme libre deux fois, devant deux jurys de juges différents. Les résultats finaux tiendront compte des résultats combinés des deux performances et seront établis à l'aide de coefficients, comme suit :
 - Pour la première partie de l'épreuve, la note totale du programme libre sera multipliée par un coefficient de 0,5.
 - Pour la seconde partie de l'épreuve, la note totale du programme libre sera multipliée par un coefficient de 1,0.
- Le tirage au sort pour le second programme libre sera déterminé selon le classement, en fonction des résultats du premier programme, de la même façon que pour une épreuve comportant un programme court et un programme libre.

- La deuxième note (composantes du programme) servira à départager les égalités dans les deux programmes libres.

QUALIFICATIONS POUR PARTICIPER AUX CHAMPIONNATS DE PATINAGE SYNCHRONISÉ 2018 DE PATINAGE CANADA

<https://info.skatecanada.ca/index.php/fr/regles-du-sport/195-competitions.html#h12-competitions-de-patinage-synchronise>

Le résultat final de chaque épreuve régionale déterminera les concurrents admissibles à participer aux Championnats canadiens de patinage synchronisé.

- Les équipes qui se classent en première place dans les catégories Novice, Intermédiaire, Ouverte, Junior et Senior aux épreuves de qualification régionales se qualifient pour les Championnats canadiens de patinage synchronisé.
- Pour chaque tranche de 15 000 adhérents dans la région, une équipe supplémentaire peut être inscrite dans chaque catégorie aux Championnats canadiens de patinage synchronisé. Le nombre d'adhérents sera déterminé par l'année d'adhésion de l'année précédant les Championnats canadiens de patinage synchronisé.
- Les équipes classées parmi les cinq premières aux Championnats canadiens de patinage synchronisé permettront à leur région d'obtenir une inscription supplémentaire dans la catégorie respective aux Championnats canadiens de patinage synchronisé de l'année suivante.

Remplaçants : Le groupe suivant au classement d'une épreuve régionale peut être appelé à remplacer une équipe candidate qui s'est retirée avant le début de la compétition.

Si le quota maximum n'est pas atteint dans les catégories Junior ou Senior à un championnat régional de patinage synchronisé en raison d'un nombre insuffisant d'inscriptions, il n'est pas obligatoire que le championnat soit tenu.

Les droits d'inscription et les formulaires exigés doivent parvenir au bureau national de Patinage Canada au plus tard 48 heures après la fin des Championnats régionaux de patinage synchronisé. Les droits et formulaires pour les Championnats de patinage synchronisé 2018 de Patinage Canada doivent être remis à Patinage Québec.

GLACE D'ENTRAÎNEMENT

<https://info.skatecanada.ca/index.php/fr/regles-du-sport/195-competitions.html#h12-3-championnats-canadiens-de-patinage-synchronise>

Après s'être inscrites ou avoir participé à une séance d'entraînement officielle prévue pour une compétition, les équipes ne sont pas autorisées à s'entraîner ou à patiner ailleurs que sur la glace officielle d'entraînement ou de la compétition prévue pour leur épreuve.

Des renseignements sur la glace d'entraînement disponible seront affichés dans le site Web de l'événement ou de la section à l'adresse www.patinage.qc.ca sous la rubrique « compétitions » et puis « Compétitions Provinciales ». Des périodes d'entraînement seront offertes seulement aux catégories qualificatives.

ENTRÉE SUR LA PATINOIRE ET SORTIE :

- a) Le chronométrage de la période pour prendre place commence dès que le nom de l'équipe est annoncé. Chaque équipe dispose d'une minute pour prendre sa position de départ avant que la musique commence.
- b) Chaque équipe dispose de 30 secondes pour prendre sa position de départ après le signal de l'arbitre, avant que la musique commence.
- c) Une équipe ne peut prendre plus de trente secondes pour quitter la patinoire, lors du programme court et du programme libre.

Sections a), b) & c) s'applique pour tous les programmes

CET AVIS POURRAIT ÊTRE MODIFIÉ